

QUESTION 5

QU'EST-CE QUE LA PAROLE DE DIEU?

Réponse : les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments constituent la Parole de Dieu. Elles sont aussi l'unique règle certaine en matière de foi et d'obéissance (1).

1. *Toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre* (2 Timothée 3.16-17).

Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire (Éphésiens 2.20).

Dieu lui-même déclare parler dans et par les Écritures (Lé 1.1; És 1.2; 8.19-20; Jé 36.1-2), c'est-à-dire la Bible. Celle-ci comprend 66 livres et se divise en deux parties : l'Ancien Testament qui se compose de 39 livres et le Nouveau Testament qui en compte 27 (2 Pi 3.15-16; Hé 1.1-2; Ép 3.3-5; 1 Ti 5.18 et Lc 10.7). Ces Écritures, qualifiées de saintes (et qui doivent de ce fait être considérées comme à part de tous les autres écrits existant dans ce monde), contiennent les mots mêmes de Dieu, chacune de leurs parties étant entièrement inspirée par ce dernier, c'est-à-dire littéralement *soufflée hors de lui* (2 Ti 3.15-17). C'est pourquoi la Parole de Dieu ne peut d'aucune manière se contredire, étant infaillible et sans erreur possible non seulement en matière doctrinale mais aussi en tout autre domaine (De 18.21-22; Ps 19.8-9; Ro 12.6; 2 Pi 1.19-21). Elle n'est pas le produit d'un processus évolutionniste ou dialectique mais constitue une révélation progressive du salut décrété par Dieu de toute éternité en Jésus-Christ (Hé 1.1-2).

Les Écritures sont revêtues de l'autorité même de Dieu qui leur rend témoignage par son Esprit (1 Co 2.13; 1 Pi 1.12). Elles sont aussi la seule et unique règle en matière de foi et de conduite pour le croyant et l'Église jusqu'au retour glorieux de Christ (Ps 119.105; Jé 23.28-29; Mc 7.8; Ac 17.11; 20.32; 2 Th 2.1-2; Jud v. 3).